

Auxiliaire de puériculture



Métier

- Secteurs d'activité

Le domaine d'intervention du métier est très varié : secteur hospitalier : services de maternité, services pédiatriques ; ou extra hospitalier : centres de PMI (protection maternelle et infantile), structures de la petite enfance, pouponnières de l'ASE (aide sociale à l'enfance).

- Diplôme reconnu

Ce diplôme est reconnu dans les pays de l'Union Européenne.

- Conditions de travail

L'auxiliaire de puériculture travaille en collaboration et sous la direction d'une infirmière puéricultrice et d'une équipe pluridisciplinaire : sage-femme, éducateur de jeunes enfants... Elle est appelée à travailler de jour comme de nuit, en semaine, week-end et jours fériés.

- Perspectives de carrière

Après 3 ans d'expérience, les auxiliaires de puériculture peuvent se présenter au concours de recrutement des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) pour évoluer vers les métiers d'infirmier. Les titulaires peuvent aussi prétendre à des métiers d'éducateur de jeunes enfants ou encore de technicien de l'intervention sociale et familiale.

- Qualités requises

Des compétences relationnelles sont bien entendu nécessaires. L'auxiliaire de puériculture doit faire preuve d'un grand sens des responsabilités, de rigueur, d'observation et de disponibilité. Le métier demande une bonne santé physique (debout, bruit) et un bon équilibre personnel.

- Conditions d'accès

Etre âgé de 17 ans minimum.

Justifier : Brevet des collèges, BEP carrières sanitaire & social, BEPA services aux personnes, CAP petite enfance. Ce diplôme peut être obtenu par VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

- Formation conseillée

Pour accéder à la profession, il faut être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture (délivré par la DDASS : direction départementale des affaires sanitaires & sociales) qui s'obtient en 1 an dont 27 semaines de stages en écoles spécialisées. * Le nombre de candidatures étant important il est conseillé de s'inscrire un an plus tôt et de préparer au mieux le concours d'entrée !

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert des concours de puériculture
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts du corps paramédical